

Taraho'i, le 7 novembre 2024



à

Madame Vannina Crolas,
Ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de
la modernisation de l'administration, du développement des
archipels et de la formation professionnelle

Question orale

Objet : Demande de clarification concernant la sélection des candidats pour les postes de catégorie D

Madame la ministre,

Suite à l'annonce de la liste des candidats autorisés à participer aux épreuves d'admission dans le cadre du recrutement sans condition de diplôme pour les postes de catégorie D (agents de bureau, aides techniques et aides médico-techniques) dans la fonction publique de la Polynésie française, je vous avais signalé, lors d'une de nos rencontres à l'Assemblée, ce qui me semblait être une incohérence.

Je trouvais surprenant, par exemple, que pour les postes d'agents de bureau, seulement 10 candidats aient été retenus pour 10 postes. Pour les concours de la fonction publique, il est en effet courant de retenir un nombre de candidats supérieur aux postes disponibles pour les épreuves d'admission, souvent autour du double. Cette pratique vise à garantir une sélection plus compétitive et à prévoir une liste de réserve en cas de désistement ou d'échec lors des épreuves finales.

À la suite de notre échange, au cours duquel vous m'aviez assuré que des mesures seraient prises pour régulariser la situation, notamment par une révision de la liste des candidats retenus et une mise à jour sur le site de la DGRH, je constate cependant que cette liste n'a toujours pas été actualisée.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous porterez à cette situation et pour toute clarification que vous pourrez apporter concernant la mise à jour de la liste. J'espère sincèrement que cette démarche contribuera à garantir l'équité et la transparence de ce recrutement.

Je vous prie d'agréer, chère *Fa'aterehau*, l'expression de mes salutations distinguées.


Teremuura KOHUMOTINI-RURUA
Représentante